



Travaux mal réalisés, le problème est toujours là

Par **Cithare**, le **27/11/2009** à **17:06**

Bonjour,

J'ai fait intervenir le chauffagiste de mon immeuble en octobre pour une fuite sur un robinet de radiateur. La fuite se reproduit aujourd'hui, alors que je n'ai pas encore payé la première facture (règlement sous 45 jours). Malgré mes appels répétés, aucun technicien n'est encore venu effectuer la réparation.

Quels sont mes recours ? Suis-je en droit d'exiger la non facturation de la deuxième intervention ?

Merci d'avance de votre réponse.